

COMMUNE D'AVION

Avis au public

Par délibération n° 12/2023.08 en date du 21 décembre 2023, la Commune d'AVION a décidé de prescrire la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme avec déclaration de projet, avec possibilité de remise en cause du PADD et définition des modalités de concertation afin de permettre la réalisation du projet d'agriculture urbaine dans le cadre du NPRU, Quartier de la République.

Elle a également décidé d'annuler la délibération n° 04/2023.08 en date du 6 avril 2023.

Cette délibération est affichée durant 1 mois en mairie depuis le 16 janvier 2024 et consultable aux jours et heures d'ouverture de la mairie, soit :

- Lundi de 13 h 45 à 17 h 30
- Du mardi au vendredi de 08 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 45 à 17 h 30
- Samedi de 08 h 30 à 12 h 00